

27 FEV 2008
Accusé

DECISION 2008/10

Objet : Nomination d'un régisseur

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées

P. ROGER

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et régies d'avances des organismes publics,
- Vu l'arrêté en date du 25 janvier 2008 relatif à la création de régies d'avances et de recettes à l'Agence des aires marines protégées,
- Vu la décision instituant une régie d'avances auprès de « la mission de création d'un Parc naturel marin à Mayotte ».

DECIDE

Article 1 : Nomination

Arlette DUPEL RIER est nommée régisseur de la régie d'avances créée auprès de la mission de création d'un Parc naturel marin à Mayotte.

Article 2 : Suppléance

En cas d'empêchement, Arlette DUPEL RIER est remplacée par Patrick GOMBAUT

Brest, le 15 MARS 2008

Avis de l'agent comptable,

favorable,

A. Cadalen

Le directeur de
l'Agence des aires marines protégées,

O. Laroussinie

Vu pour acceptation

Le régisseur

Le suppléant